

Plan de lutte contre l'intimidation et la violence – Mise à jour 2015

Composantes du plan	Évaluation	Moyens et perspectives pour 2016 <i>Des ajustements pourraient être apportés</i>
<p>Analyse de la situation actuelle</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'intimidation n'est pas un problème marquant à l'école Saint-Anselme; nous croyons que les intervenants de l'école sont proactifs et essaient de prévenir l'intimidation et d'éduquer les élèves face à ce phénomène. - Nous constatons une certaine méconnaissance du concept de l'intimidation par les enfants et les adultes. - Il y a plus de violence verbale et psychologique que physique, nous devons donc diminuer ces formes de violence. - Il faut informer les parents du phénomène et des méfaits de de la cyberintimidation. - L'intimidation se présente différemment chez les filles que chez les garçons – il y a différentes formes d'intimidation. - Il y a aussi de l'intimidation au service de garde. - L'intimidation est présente également envers et entre les élèves TSA. 		
<p>Mesures de prévention</p> <ul style="list-style-type: none"> - Atelier sur l'intimidation pour les enfants - Incitation à dénoncer lorsqu'il y a menace ou intimidation de toutes sortes. - Toute forme de violence et ou d'intimidation pourrait mener à une suspension. - Programme Vers le pacifique avec la collaboration de la psychoéducatrice Anick Daneault, de la TES Sophie Perron, de la direction et du personnel du programme de soutien à l'intégration. - Conseil de coopération dans plusieurs classes - Unité sans violence (programme du SPVM) 6^e année - Système d'émulation, billets rouges, jaunes et verts - Développer une démarche, protocole d'intervention - Plan d'intervention en situation de crise utilisation du protocole - Projet sensibilisation à la différence 		

Composantes du plan	Évaluation	Moyens proposés pour 2015 <i>Des ajustements pourraient être apportés</i>
<p>Mesures favorisant la collaboration des parents</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rencontre des parents après une suspension - Mot dans l'agenda - Feuille de route - Offre de service pour l'intimidant et l'intimidé - Appel aux parents - En rencontre de parents, leur parler de l'intimidation et de l'utilisation de Facebook (pour les plus vieux). - Informations concernant l'intimidation et la cyberintimidation dans une note aux parents ou par d'autres formes de communication. - Intervention de la direction en rencontre de parents ou en présence d'élèves au gymnase. 		
<p>Actions à prendre lorsqu'il y a un acte d'intimidation ou de violence</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les personnes témoins des actes en parlent avec un adulte de l'école - Rencontrer les personnes concernées - En cas d'urgence si le personnel juge un comportement dangereux, demander l'aide des policiers. - Assurer un suivi de la part de la direction auprès des deux personnes concernées. - Informer les parents des deux personnes concernées 		
<p>Mesures visant à assurer la confidentialité de tout signalement et de toute plainte</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les protocoles des élèves sont remis exclusivement aux intervenants concernés. 		
<p>Mesures de soutien ou d'encadrement offertes aux victimes, intimidateurs ou témoins</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyse de la situation et suivi pour l'élève victime d'intimidation, insister pour qu'il dénonce, - Le rencontrer afin qu'il se sente épaulé et l'accompagner suite à l'événement - Intimidateur sorti de la classe - Retour avec les témoins. 		

Composantes du plan	Évaluation	Moyens proposés pour 2015 <i>Des ajustements pourraient être apportés</i>
<p>Sanctions disciplinaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cible chiffrée : diminuer de 25% le nombre d'élèves suspendus à l'interne ou à l'externe en 2015 suite à des actes d'intimidation, par rapport à 2014. l'éducatrice spécialisée tient un registre (outil de consignation) des élèves suspendus à l'interne et à l'externe pour cause d'intimidation. - Réparation du tort causé si nécessaire (travaux communautaires) - Suspension à l'interne dépendant de la gravité des gestes - Suspension à l'externe, retour avec les parents - Retenue pour un acte moins grave - Rencontre avec les policiers et si nécessaire il faut porter plainte - Les moyens utilisés pour les sanctions disciplinaires sont utilisés en faisant preuve de jugement. On considère plusieurs critères, notamment la gravité du geste, la fréquence, l'intention, etc. 		
<p>Suivi qui doit être donné à tout signalement et à toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence</p> <ul style="list-style-type: none"> - Informer l'élève et les parents des deux parties qu'une plainte a été déposée. - Encourager les parents à informer l'école si l'intimidation se poursuit. - Informer les 2 parties de la suite des procédures. 		

L'évaluation du plan de lutte 2014 contre l'intimidation et la violence et la mise à jour 2015 de ce plan ont été approuvées par le conseil d'établissement à la rencontre du 18 novembre 2014